

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-d.junker93420@gmail.com

N°62 novembre 2019

un front...

L montée des mobilisations pour les actions et manifestations unitaires du 5 décembre prochain et les suites potentielles ne cessent d'inquiéter le gouvernement et la finance. Le président de la République voudrait faire croire que les retraité-e-s d'aujourd'hui ne seraient pas concerné-e-s par sa réforme des retraites. Avec sa clause « du grand père », il veut diviser les générations et les salarié-e-s du public et du privé.

Les régimes spéciaux de certaines catégories de salarié-e-s seraient inéquitables ? Rappelons que les régimes spéciaux ne concernent que 3% de la population active ! Et ils correspondent à des astreintes de service publiques et des conditions de travail qui justifient un régime spécial, arraché par les luttes. Plutôt que de réduire sans cesse le niveau des pensions, le pouvoir ferait lieux d'améliorer tous les régimes vers le haut, d'imposer au patronat l'égalité salariale femme/homme, par exemple.

Les invisibles de la République

Révéléateur de l'imbrication des fractures sociales et territoriales avec une crise démocratique amenant une majorité de Français à ne plus s'estimer représentés, le mouvement de « gilets jaunes » aura vu des centaines de milliers d'hommes et de femmes redécouvrir l'action collective.

Salarié-e-s le plus souvent privé-e-s de droits dans leurs petites entreprises, retraité-e-s guetté-e-s par

la misère, ou encore femmes en butte à la précarité du quotidien, ils et elles se seront dressés contre les fins de mois impossibles à boucler, leur relégation dans des territoires péri-urbains où ils seront devenus les « invisibles » de la République, la casse des services publics autant que la désertification médicale ou le déchirement du tissu industriel de la nation.

Se revêtant du gilet fluorescent pour redevenir visibles, s'appropriant les ronds-points comme lieux d'une nouvelle socialisation, et convergeant chaque samedi vers des métropoles concentrant les richesses, ils auront tout à la fois revendiqué un autre avenir, la dignité et la restauration d'une souveraineté populaire.



Qui sème le vent...

La journée intersyndicale, des salarié-e-s, des retraité-e-s, de la jeunesse du 5 décembre, à laquelle a appelé la dernière assemblée des « gilets jaunes », va souffler fort.

Faire converger les luttes, rassembler un salariat désormais largement majoritaire dans la population active, impliquer au-delà toutes les forces sociales ayant le même intérêt à se libérer de la domination du capital, construire l'unité la plus large, commencer à dessiner la réponse politique qui manque cruellement à la colère sociale, voilà l'objectif !

La bataille des retraites, qui concerne le salariat dans son ensemble et qui place la société devant un véritable enjeu de civilisation, peut ouvrir de belles perspectives.

Daniel Junker

DANS CE NUMÉRO

- PLFSS 2020 page 2
- Retraite : la « clause du grand père » page 3
- Des communes pour tous les âges page 4

populaire

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

En 2018, le Régime général hors Fonds de solidarité vieillesse était excédentaire de 0.5 Mds€. Cela résultait des mesures de freinage des dépenses sociales.

En 2019 et plus encore en 2020, la situation se détériore, sciemment organisée par les pouvoirs publics, qui font reporter sur la Sécurité sociale, sans les compenser et en la privant de recettes, les conséquences des quelques mesures concédées lors de la crise des gilets jaunes.

Cette résurgence du déficit permet de justifier la réforme des retraites engagée par le pouvoir, ainsi que l'absence de réponse à la crise de l'hôpital. Surtout, elle aggrave l'entreprise de démantèlement de la Sécurité sociale.

Des choix lourds de conséquences pour la population, notamment les retraités

Le PLFSS 2020 se traduit par un nouveau plan d'économies de 4,2 milliards d'euros dans la santé, dont plus d'un milliard sur l'hôpital, dans un contexte de mobilisation forte des personnels de ce secteur.

L'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) augmente à 2,3% du PIB, dont seulement 2,1% pour l'hôpital. La priorité est donnée à la médecine libérale (2,4%). Le gouvernement fait la démonstration que les 750 millions d'euros promis par Mme Buzyn (ministre de la Santé) pour désengorger les services d'urgences au niveau des personnes âgées, ne sont que de l'enfumage et un transfert budgétaire vis-à-vis d'autres activités de santé pourtant nécessaires.

De plus, les augmentations prévues de l'ONDAM sont très en deçà de l'évolution moyenne des dépenses de santé dans le pays (4,5%).

ONDAM et sous-ONDAM

Pour l'année 2020, l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base et ses sous-objectifs sont fixés comme suit en Mds€.

Quant aux mesures annoncées par Mme Buzyn concernant un Service d'accès aux soins (SAS) sous l'égide d'une plateforme destinée à répondre 24h/24 par téléphone (ou internet) à toutes les demandes de soins, ce n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause du SAMU (le 15).

Une bonne partie des exonérations de cotisations faites aux patrons pourrait financer les emplois nécessaires dans les hôpitaux (100 000) et dans les EHPAD (200 000 au total), diminuer voire supprimer le reste à charge considérable des familles (10 Mds€ par an), et améliorer les conditions salariales des personnels à domicile, ainsi que les conditions de vie des résidents dans les EHPAD.

Des pensions indexées sur les salaires !

Au niveau des pensions, le PLFSS 2020 propose une augmentation des pensions de base dès janvier 2020 sur le niveau de l'inflation pour les retraités percevant moins de 2000 euros bruts par mois et à la hauteur de 0,3% pour les retraités dont les revenus sont supérieurs à ce seuil.

Nous récusons ces mesures opposant les retraités en fonction de leur niveau de pension et entérinant une nouvelle baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des pensionnés.

Il faut revenir à l'indexation de l'ensemble des retraites sur le salaire moyen et des mesures immédiates de revalorisation des pensions pour compenser les pertes subies depuis 2009.

Il est urgent d'agir pour une autre répartition des richesses et un financement d'une sécurité sociale intégrale à 100% répondant à l'ensemble des besoins de santé de la population.

Daniel Blache

Sous-objectif	Objectif de dépenses
Dépenses de soins de ville	93,6
Dépenses relatives aux établissements de santé	84,2
Contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées	9,9
Contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes handicapé	11,7
Dépenses relatives au Fonds d'intervention régional	3,5
Autres prises en charge	2,4
Total	205,3

la « clause du grand père »

Cette théorie, sorti du chapeau de Macron, vise à diviser les salariés-e-s entre régimes spéciaux et régime général ainsi qu'à nuire à la grande mobilisation du 5 décembre et ses suites.

Cela ne semble pas du goût des Français et un récent sondage indique que la mobilisation contre la réforme des retraites est majoritairement approuvée par l'ensemble des catégories sociales de la population, notamment les femmes (70%), les 50-64 ans (75%) et les professions intermédiaires (72%). Seuls 29% restent d'accord avec le gouvernement.

Une atteinte à la solidarité intergénérationnelle

Cette théorie « du grand-père » remet en cause l'un des principes de la Sécurité sociale et du système de retraite par répartition mis en place en 1946 par Ambroise Croizat, la solidarité intergénérationnelle où les cotisations sociales versées par les salarié-e-s et les entreprises, financent les pensions perçues par les retraités-e-s.

La solidarité intergénérationnelle, pilier fondamental de la retraite par répartition, est un acquis inestimable apportant à notre pays le meilleur système de retraite du monde.

Cette théorie « du grand père », rompt les engagements entre générations assurant par la cotisation, la continuité du versement de la pension et l'engagement à chaque salarié de bénéficier de l'intégralité de ses droits au moment de la liquidation de sa retraite. Elle cherche à sortir les retraites et pensions d'un système juste pour l'in-

dividualiser par des points de retraite non garantis et aléatoires

C'est une rupture du contrat intergénérationnel : les nouveaux embauchés-e-s ne connaîtront que des pertes considérables tant en prestations retraites et âge de la retraite tout en continuant à cotiser pour ceux et celles en retraites gardant les anciennes conditions ; mais pour combien de temps ?

L'incertitude totale régnerait en matière de droits garantis tant en âge de la retraite qu'en prestations

Cette remise en cause de la solidarité intergénérationnelle dans les régimes spéciaux entraînerait tout le système de retraite du régime général dans l'individualisme. C'est le but du système à point proposé. Ce serait le renoncement à ce que proclamait Ambroise Croizat à Alger le 14 janvier 1944 : « Nous libérerons les Français des angoisses du lendemain ! », en parlant de la Sécurité sociale et du contenu du programme du Conseil national de la Résistance.

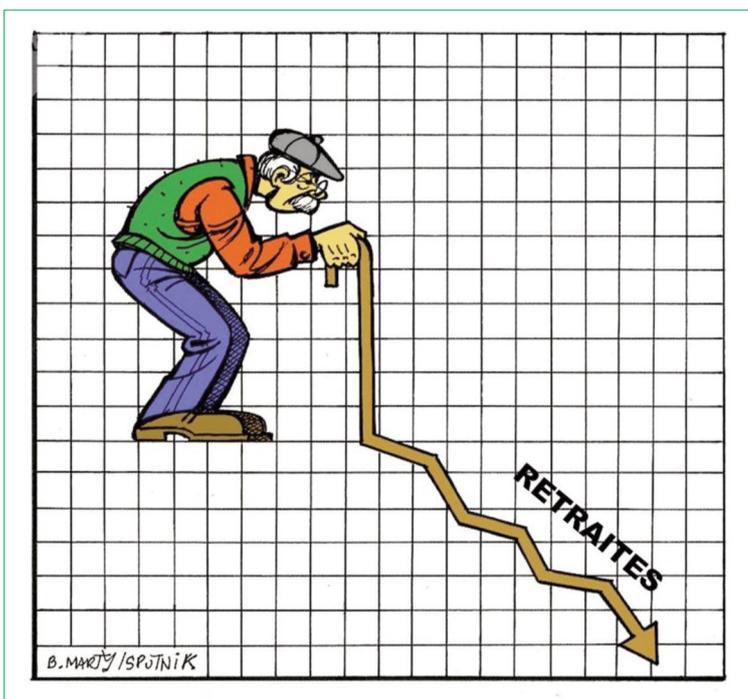
Ce principe renforcerait l'individualisation de la retraite et priverait la jeunesse de ce droit qui devrait être inaliénable : celui d'une pension de retraite de haut niveau, garantie à toutes les générations. Cette garantie risque aussi de disparaître pour les retraité-e-s d'aujourd'hui.

En procédant ainsi, le gouvernement s'attaque à la jeunesse actuelle, celle encore en étude, celle au travail en précarité et au chômage. Il s'attaque aux femmes exploitées avec de bas salaires et du temps partiel imposé. Le système à point leur ferait supporter l'insuffisance de financement du fait des exonérations patronales de cotisations et de paramètres fixant des cotisations définies une fois pour toutes sans tenir compte de l'augmentation du nombre de retraités-e-s.

La solidarité intergénérationnelle doit être sauvegardée

Le système de retraite en France doit permettre une retraite à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles). Une retraite par répartition d'un montant fixé à 75% du meilleur salaire, avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC (1800€ brut). Les progrès scientifiques et techniques, les évolutions considérables de la productivité rendent possible cette nouvelle avancée.

Bernard Lamirand



ÉLECTIONS MUNICIPALES

des communes pour tous les âges

Les 15 et 22 mars 2020 se tiendront les élections municipales. Ces élections seront importantes car elles constitueront un moment fort pour affirmer une opposition à la politique gouvernementale et faire des communes un point d'appui pour la réponse aux attentes et besoins des différentes catégories de la population.

Cela est important pour les personnes âgées et les retraité-e-s particulièrement maltraité-e-s par la politique gouvernementale.

La commune doit permettre à chacune et à chacun de trouver sa place de citoyen.ne

Promouvoir des politiques locales en direction des personnes âgées, favoriser leur autonomie et la solidarité intergénérationnelle doit figurer dans les propositions municipales.

Pour les personnes âgées, différents services sont souvent mis en œuvre : aides ménagères, repas à domicile, transports de proximité, logements adaptés. Le développement de services de santé (notamment des Centres municipaux de Santé) avec des services de soins à domicile, est essen-

tiel. Contrairement à Mme Buzyn, ministre de la Santé, il ne s'agit pas d'orienter les personnes âgées vers les services de gériatrie, mais de leur permettre d'accéder à l'ensemble des spécialités médicales dont elles pourraient avoir besoin.

Dans une commune pour tous les âges, le fil conducteur est le vivre ensemble

Les actions menées doivent être décloisonnées. Pour les personnes âgées, c'est souvent la solitude qui pèse lourdement. Il s'agit donc de leur proposer des possibilités de rencontres, dans le cadre d'initiatives intergénérationnelles dans tous les domaines : cultures, voyages organisés, sorties, conférences... De plus, tout ce qui permet de prendre en charge leur perte d'autonomie leur permet à la fois de continuer à vivre chez elles et à garder des liens avec le monde extérieur.

Les retraité-e-s plus jeunes souhaitent jouer un rôle actif dans la commune au travers des associations notamment. Les retraités veulent avoir les moyens de vivre, de se projeter dans l'avenir, pouvoir participer à la vie sociale, avoir un rôle à jouer dans la société. De bonnes retraites et un service public nouveau peuvent considérablement encourager, amplifier, enrichir ces activités contribuant à construire une société pour tous les âges.

La proximité de la population permet aux communes et à leur-e-s élu-e-s de mieux connaître les besoins des retraité-e-s et des personnes âgées, d'élaborer des réponses à leurs attentes. C'est pourquoi, ces élections communales ont une grande importance pour que soient développées des politiques locales progressistes, innovantes.

En ce domaine, l'action des élu-e-s du Parti communiste est largement reconnue. Il est donc important de soutenir ses candidat-e-s en mars prochain.

Claude Chavrot



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.